

Les courriéristes parlementaires au début du siècle

Jocelyn Saint-Pierre

Volume 1, numéro 4, hiver 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6403ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. (1986). Les courriéristes parlementaires au début du siècle. *Cap-aux-Diamants*, 1(4), 30–33.

retrouvent à l'arrière, à l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui. Appelée familièrement «perchoir», cette tribune est juchée à environ quatre mètres du plancher.

Outre cet endroit réservé, les autorités du Parlement mettent à la disposition des journalistes une salle de presse aménagée pour la durée de la session avec tables, machines à écrire, boîtes de papeterie et service de messagerie. Les plans d'aménagement de 1885 permettent de la localiser au deuxième étage, dans l'aile nord. Par la suite, ils occupent une salle située entre les deux Chambres, au deuxième étage de la tour.

Les chroniqueurs parlementaires

Comme les hommes politiques, les journalistes sont généralement issus de la petite bourgeoisie, groupe social formé de petits entrepreneurs, de marchands, de membres des professions libérales, de professeurs, d'écrivains et d'artistes.

La liste des qualités intellectuelles, des connaissances et des compétences que doit posséder un bon chroniqueur parlementaire est longue: avoir des connaissances historiques, maîtriser la procédure parlementaire, être familier avec l'actualité politique, avoir des notions de droit, de finances, de littérature, posséder tact et jugement et, plus spécialement, avoir une excellente mémoire. Peu de journalistes utilisent la sténographie. La plupart se contentent d'une écriture rapide pour retenir un flot de paroles débitées au rythme de 90 à 220 mots à la minute. Le métier de chroniqueur parlementaire exige une solide formation académique reçue au collège classique ou à l'université et, notamment, une culture encyclopédique puisée à même les lettres grecques, latines, françaises et anglaises. Incidemment, la proximité du Séminaire de Québec et particulièrement de l'Université Laval amène plusieurs étudiants à travailler, pendant l'année scolaire, comme correspondants parlementaires. La formation journalistique comme telle s'acquiert sur le tas avec, pour professeur, un directeur de l'information, un rédacteur en chef ou un confrère.

Diplôme de droit en poche, plusieurs font du journalisme avant de viser un poste électif. Après avoir collaboré à un journal, ils se présentent à une élection. Les plus chanceux

se font élire, deviennent ministres à Québec ou à Ottawa; quelques-uns sont nommés conseillers législatifs ou sénateurs. Le métier de nouvelliste parlementaire mène aussi à la fonction publique. Pour d'autres, la tâche de reporter parlementaire est le début d'une carrière journalistique.

La liste des chroniqueurs parlementaires qui sont passés à la Tribune est longue. On y retrouve des noms prestigieux. Qu'il nous suffise de mentionner, pour le début du siècle, Narcisse-Eutrope Dionne, Hector Authier, Ulric Barthe, Frank Carrel, Omer Chaput, Edmond Chassé, Clément-Arthur Dansereau, Louis Dupire, Hector Fabre, Aegidius Fauteux, Omer Héroux, Charles Langelier, Georges-Émile Marquis, Damase Potvin, Jules-Paul Tardivel et Roch-Pamphile Vallée.



Cette première page du Soleil du 27 octobre 1922 montre l'importance que cet «organe du parti libéral» accorde aux débats parlementaires. Toute sa première page est consacrée à un discours du premier ministre Taschereau.

Les conditions de travail des chroniqueurs parlementaires sont difficiles, voire pénibles. D'abord, l'aménagement physique de la tribune ne leur facilite pas la tâche. Fréquemment, les chroniqueurs se plaignent d'être mal logés, d'être placés trop loin de l'action et de devoir lutter avec le public pour avoir une place. L'acoustique de la salle est mauvaise. Est-il besoin de rappeler qu'il n'y a pas de microphone? La journée de travail est longue et harassante. Elle débute vers 8h00 pour se terminer à une

En outre, le règlement de la Chambre permet à un député de soulever une question de privilège s'il juge que l'on a proféré à son endroit des injures, publié des écrits diffamants ou mal rapporté ses paroles. Dans les cas graves, le journaliste récalcitrant peut être appelé à la barre de la Chambre ou, pire encore, faire l'objet d'une motion lui interdisant l'accès à la tribune.

La nouvelle parlementaire

Le chroniqueur parlementaire doit forcément assister aux débats et écouter tous les discours pour ne rien perdre de ce qui se dit. Devant l'ampleur de la tâche et afin de pouvoir s'absenter à l'occasion, les journalistes se relaient et s'échangent leurs notes. Plus tard, un système de «pool» sera instauré.

À l'aide de ses notes ou de celles d'un confrère, le chroniqueur rédige son article à la plume ou à la machine à écrire. Habituellement, la rédaction commence pendant la séance. Un messenger vient chercher le texte pour le porter au bureau du télégraphe de

l'édifice parlementaire. À l'époque, le télégraphe transmet jusqu'à six cents mots à la minute. Les retardataires doivent porter leur copie à la compagnie de télégraphe située dans la basse-ville. Le journaliste travaillant pour un journal de Québec est privilégié, car il peut envoyer sa copie par messenger.

La chronique occupe en général de deux à quatre colonnes par jour, ce qui correspond à environ une heure de débat. Elle diffère d'un journal à l'autre en raison du lieu de publication, des préoccupations socio-économiques des éditeurs, mais aussi de leur allégeance politique. Il existe, à cette époque, des liens étroits entre les journaux et les hommes politiques. Dans l'ensemble, les journaux libéraux privilégient les interventions des ministériels et passent sous silence ou résument très brièvement les discours des députés de l'opposition. Les journaux conservateurs font l'inverse. L'exemple le plus célèbre de la partialité des reportages se produit le 9 mars 1909. Alors que toute la presse commente les débats de la veille en insistant sur le discours de Henri Bourassa, le correspondant du *Soleil* écrit simplement: «M. Bourassa a parlé ensuite.» Cinq mots pour un discours de plusieurs heures! □

TOUTE UNE HISTOIRE!



La Fédération des sociétés d'histoire du Québec a vingt ans. Elle s'occupe de regrouper les sociétés d'histoire et de généalogie du Québec. Elle contribue à rendre accessible l'information sur les travaux et les recherches de ces sociétés, et rend compte de ce qui se publie en ces domaines par le biais de son bulletin «le Patrimoine-Express». Cela lui permet de tisser un réseau de communications qui rejoint toute la francophonie nord-américaine.

L'étude du passé permet de comprendre le présent et de mieux discerner l'avenir: à ce titre l'intérêt pour l'histoire régionale entre pour une bonne partie dans les préoccupations des chercheurs et des amateurs d'histoire.

La Fédération a publié des ouvrages qui pourront guider les historiens en herbe dans leurs recherches;

Le Bottin québécois des chercheurs en généalogie;
Répertoire des conférenciers et personnes-ressource en histoire.

Pour de plus amples informations, contactez notre secrétariat 4545, av. Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M. Montréal Québec H1V 3R2
Tél.: (514) 252-3031